



Attestation Savoir Nager en Sécurité (cycle 3: CM1, CM2, 6ème)

publié le 01/09/2018 - mis à jour le 09/06/2023

Au cours de leur scolarité, les élèves de CM1, CM2 et 6ème passent le test du "Savoir Nager", afin de le valider sur leur livret scolaire. Les enseignants d'EPS convoquent uniquement les élèves qui n'ont pas obtenu ce test auparavant (informations données par leur école primaire). Ainsi, si votre enfant n'est convoqué, c'est qu'il a déjà validé ce test.

Cette épreuve est décrite dans l'arrêté du 28 février 2022 : https://etab.ac-poitiers.fr/coll-la-tremblade/sites/coll-la-tremblade/IMG/pdf/joe_20220301_0050_0016.pdf

Dans l'esprit de beaucoup de personnes, il y a encore confusion avec d'autres diplômes (aisance aquatique, test de 25m,50m..., de nages...) qui ne sont pas recevables pour cette validation.

Voici une courte vidéo décrivant ce petit test : https://www.youtube.com/watch?v=r_iz_8MdFgo

Ne vous stressiez pas, les techniques de nage ne sont pas prises en compte.

Suite à ce test, des séances de remédiation seront proposées pour progresser et le valider de nouveau ;-)

Bon courage à tous !

Document joint

 [joe_20220301_0050_0016](#) (PDF de 636.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.